

Liste mondiale des indicateurs clés pour le suivi des résultats
Déclaration du groupe de travail sur les indicateurs et la charge représentée par les exigences
en matière d'établissement de rapports
Septembre 2014

1. Préambule

- a. La présente déclaration est le fruit des efforts d'un groupe de travail multi-agences, créé en septembre 2013 par les responsables mondiaux de la santé et présidé par la direction générale de l'OMS. Il avait pour mission de chercher à réduire le nombre d'indicateurs et la charge représentée par les exigences en matière d'établissement de rapports. Les 27 et 28 août 2014, le groupe de travail et les représentants des pays et de la société civile se sont réunis sous l'égide du IHP+ à Genève afin de préparer ensemble et de rédiger une déclaration qui pourra ensuite être examinée par les responsables des agences mondiale pour la santé.
- b. Comme le précise le cadre de suivi & d'évaluation du IHP+, des systèmes solides de suivi & d'évaluation dans les pays ont les caractéristiques suivantes : un plan national de suivi & d'évaluation exhaustif ; des capacités institutionnelles chez les acteurs étatiques et non-étatiques ; un cadre de suivi & d'évaluation qui stipule quels sont ses indicateurs clés ; des sources de données et l'analyse et l'utilisation de ces données ; et des mécanismes nationaux transparents et inclusifs facilitant les revues et l'action. Un ensemble d'indicateurs clés testés, pertinents, équilibrés et parcimonieux est essentiel pour contribuer au renforcement général des systèmes nationaux de suivi & d'évaluation et de la redevabilité.

2. Liste mondiale de 100 indicateurs clés

- a. La *Liste mondiale d'indicateurs clés* pour le suivi des résultats est un ensemble standard de 100 indicateurs qui ont été identifiés par la communauté internationale pour fournir des informations concises sur la situation et les tendances sanitaires, y compris des réponses à l'échelle nationale et internationale. La Liste comporte des indicateurs de pertinence pour l'établissement de rapports aux niveaux national, régional ou mondial ; elle concerne toutes les priorités sanitaires mondiales liées au programme des OMD, mais aussi les priorités nouvelles et émergentes comme les maladies non transmissibles, la couverture sanitaire universelle et d'autres questions clés relatives au programme de développement après 2015. Cette Liste sera un « document vivant », autrement dit elle sera actualisée régulièrement à mesure que les technologies se développent, que de nouvelles priorités émergent et que les interventions évoluent.
- b. La *Liste d'indicateurs* contribuera à réduire les exigences en matière d'établissement de rapports et à favoriser un meilleur alignement et des investissements plus judicieux dans les systèmes nationaux de données et de suivi & d'évaluation. La Liste ne tient pas compte des indicateurs qui sont nécessaires à la gestion plus détaillée des programmes aux niveaux national et sous-national ou encore au suivi financier de subventions et projets spécifiques. On recommande cependant d'investir aussi dans le suivi des indicateurs relatifs à la gestion de projets spécifiques de manière à renforcer les systèmes nationaux de suivi & d'évaluation, et à minimiser l'utilisation de systèmes parallèles pour l'établissement de rapports qui ne sont pas interopérables avec le système national d'information sanitaire. La Liste d'indicateurs et les comportements décrits ci-dessous sont rédigés dans l'esprit du IHP+ et doivent être entendus dans ce contexte.
- c. Les objectifs de la *Liste mondiale d'indicateurs clés* sont de :
 - réduire le trop grand nombre et la duplication des exigences en matière d'établissement de rapports ;
 - servir de document général de référence et d'orientation pour les indicateurs standard et leur définition ;
 - améliorer l'efficacité des investissements dans le recueil des données au niveau des pays ;
 - améliorer la disponibilité et la qualité des données sur les résultats ; et
 - améliorer la transparence et la redevabilité.
- d. La *Liste mondiale d'indicateurs clés* fournit des orientations normatives, et elle n'est ni nécessaire ni exclusive. Elle sert à :
 - faciliter le suivi des résultats de santé aux niveaux national et mondial ;
 - faciliter la sélection d'indicateurs prioritaires ;
 - fournir une base aux partenaires mondiaux pour la rationalisation et l'alignement des exigences en matière d'établissement de rapports sur les résultats ;
 - davantage harmoniser les investissements faits dans les systèmes de données et les capacités analytiques des pays ;
 - refléter l'évolution des priorités publiques en matière de santé, et elle doit donc être gérée et actualisée de manière durable.

3. Les partenaires mondiaux doivent aspirer aux comportements suivants

- a. *Utiliser les indicateurs clés pour rationaliser les exigences en matière d'établissement de rapports* : baser leurs exigences en matière d'établissement de rapports sur les résultats sur la Liste mondiale d'indicateurs clés, y compris la ventilation (par sexe, âge, statut socio-économique, lieu de résidence) et les investissements liés dans le renforcement des systèmes de suivi & d'évaluation.
- b. *Aligner leurs cycles d'établissement de rapports* : rationaliser le contenu et la fréquence des exigences en matière d'établissement de rapports et les aligner progressivement avec les pratiques de suivi en place dans les pays.
- c. Veiller à ce que *les investissements dans le recueil de données* au niveau mondial répondent aux besoins des systèmes nationaux de données et de suivi & d'évaluation, y compris la qualité des données, de la manière la plus efficace possible.
- d. Attribuer une partie importante des investissements au *renforcement des capacités institutionnelles des pays et de leurs systèmes de suivi & d'évaluation*, y compris ceux des acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux.
- e. Élargir le suivi de manière à pouvoir mesurer les résultats généraux des pays, ce qui pourra éventuellement inclure leurs contributions spécifiques à des résultats collectifs.

4. Bons comportements au niveau pays (y compris exemples d'action)

- a. *Les pays prennent les devants pour investir eux-mêmes dans le renforcement de leur plateforme de suivi & d'évaluation, dont les attributs et caractéristiques doivent correspondre au cadre de suivi du IHP+.* Exemples de comportements :
 - l'existence d'un plan national de suivi & d'évaluation qui soit de qualité, complet et chiffré ;
 - un système de suivi & d'évaluation doté d'un personnel adapté et qualifié, aux échelons central et sous-national ;
 - l'institutionnalisation de mécanismes de routine permettant d'évaluer la qualité des données de façon indépendante, y compris des bases de données de qualité, accessibles et transparentes et des mécanismes explicites pour le partage et l'utilisation des données par les acteurs étatiques et non-étatiques ;
 - un système régulier d'enquêtes auprès des ménages ;
 - la remise de rapports de résultats de qualité et en temps voulu pour les revues annuelles conjointes du secteur de la santé et les autres processus de redevabilité ;
 - l'usage systématique de solutions numériques communes, durables et interopérables lorsque cela est possible et approprié ; et
 - l'existence d'un mécanisme de coordination efficace, piloté par le pays, pour le suivi & l'évaluation, avec la collaboration et le soutien actifs des partenaires du développement, de la société civile et les autres acteurs non-étatiques concernés.
- b. *Les partenaires du développement soutiennent le renforcement d'une plateforme unique, pilotée par les pays, pour l'information et la redevabilité, conformément aux termes du cadre du IHP+ pour le suivi des stratégies nationales de santé.* Exemples de comportements :
 - le soutien au plan de suivi & d'évaluation du pays, y compris à l'alignement progressif du suivi et des revues spécifiques à des programmes avec la stratégie générale de santé, en utilisant les mêmes indicateurs, les mêmes collectes de données, et les mêmes cycles ;
 - l'utilisation d'un cadre commun d'investissement qui s'appuie sur l'évaluation complète des besoins du pays pour une période de plusieurs années ;
 - l'alignement, avec le système de suivi du pays, des exigences en matière d'établissement de rapports concernant des subventions spécifiques, selon un processus d'alignement progressif utilisant les mêmes indicateurs ;
 - des investissements dans les recueils et le contrôle de la qualité des données afin de renforcer les plateformes nationales de suivi et de redevabilité, y compris des enquêtes et des collectes de données dans les établissements de santé ; et
 - des investissements dans des solutions numériques communes, durables et interopérables, et l'utilisation de ces solutions numériques, lorsque cela est possible et approprié.